



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion du : Mercredi 23 mars 2022

À : 18h00

Présidence : M. Eric BORGHINI

Présents : Mme Laurence ANTIMI, MM. Patrick BEL ABBES, Vincent CASERTA, Mme Stéphanie CHAZAL, MM. Edouard DELAMOTTE, Philippe DI MARCO, Jean-Louis DISTANTI, M. Yassine KHELIF, Mme Véronique LAINE, MM. Antoine MANCINO, Noël MANNINO, Mourath NDAW, Patrick SCALA, Erick SCHNEIDER, Mathieu SAVY

Excusé(s) : M. Claude COLOMBO, Mme Rosette GERMANO, Roger LAURENZI, Willy PONT, M. Michel SERRE

Assiste(nt) à la séance M. Gérard BORGONI, représentant M. Willy PONT (District du Var)
Mmes Claire CHAMBON, Florence DERBESY, MM. Raphaël BOUTIN, Arnaud DOUDET, Laurent MOURET

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Le Comité de Direction approuve le procès-verbal du Comité de Direction du mardi 1^{er} février 2022.

2. INFORMATIONS DU PRESIDENT

a. Assemblée Générale Elective

Le Président adresse ses remerciements aux clubs et aux représentants des clubs de District qui ont soutenu sa liste de manière exceptionnelle. La marche vers l'unité de tout le football sudiste est efficiente.

b. Carnet Rose

Le Président et les membres du Comité de Direction adressent leurs félicitations à M. Steven TORREGROSSA, arbitre, pour la naissance de sa fille Eva.

c. Point licences

La situation globale est très favorable (+ 14,6 %) avec une forte augmentation des licences football d'animation. Les effectifs arbitres sont stables. On constate toujours une perte de dirigeantes (- 0,4 %) et de licenciés U16/U17 Féminines (-3,1 %). A noter, le beau rebond du Futsal masculin après la saison blanche (+ 56%) avec notamment la mise en place du Championnat Régional U18 Futsal.

d. Euro Féminin 2025

La Ville de Nice a été pré-sélectionnée par le COMEX de la FFF comme ville hôte dans le cadre de l'UEFA EURO féminin 2025.

e. Ligue du Football Amateur

La LFA organise sa tournée des territoires et sera présente le lundi 9 mai 2021 de 9h00 à 18h00 au siège de la Ligue.

3. AFFAIRES FINANCIERES

a. Véhicule de fonction du Président

Mathieu SAVY, Trésorier Général, rappelle que le Président Eric BORGHINI bénéficie depuis une décision du Comité de Direction du 04 octobre 2016 d'un véhicule de service sous forme d'une location longue durée auprès de VOLKSWAGEN, partenaire de la Ligue.

Dans un souci de simplification de gestion, il est proposé que ce véhicule soit désormais considéré comme un véhicule de fonction.

Le coût de l'avantage en nature dont bénéficiera le Président Eric BORGHINI sera soumis à charges sociales. Le Président supportera le surcoût de charges pour la Ligue.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

b. Clubs radiés

Mathieu SAVY fait mention d'une demande de radiation du District Grand Vaucluse des clubs US LE PONTET GRAND VAUCLUSE et FC ISLOIS.

Le Comité de Direction enregistre ces 2 radiations dont les montants débiteurs seront déduits du fond de solidarité.

c. Flux financiers Ligue/Districts

Mathieu SAVY fait part de l'organisation d'un séminaire de travail sur les tarifications de la saison prochaine et les conventions à mettre en place sur les flux financiers avec les Districts. Une date sera à déterminer rapidement.

d. Projet de Mutualisation des compétences Ligue/Districts

Dans le cadre d'une mutualisation et harmonisation des compétences Ligue et Districts et un meilleur service aux clubs, une étude est en cours dans plusieurs domaines administratifs : comptabilité, ressources humaines, Communication.

Mathieu SAVY indique qu'une réunion d'information aux salariés de la Ligue et des Districts sera organisée le mardi 3 mai 2022 en matinée au siège de la Ligue.

4. AFFAIRES SPORTIVES

Raphaël BOUTIN présente les résultats des travaux (*cf. Annexe 1 – Championnats Régionaux 2022-2023*) réalisés sur les Championnats Régionaux Féminins U18 F et Seniors F, et Masculins U14 et U20, à l'occasion des séminaires dédiés, organisés par visioconférence avec les clubs concernés.

Raphaël BOUTIN tient à remercier l'ensemble des acteurs de la Ligue ayant participé à ces réflexions : la Commission Régionale des Activités Sportives, la Direction Technique Régionale, le Pôle des Activités Sportives, le Secrétaire Général de la LMF, etc.

a. Championnat Régional U14 masculin

Le Comité de Direction approuve le retour au format à 24 clubs pour la saison 2022/2023 tel que prévu par le règlement du Championnat Régional U14 hors contexte de crise sanitaire.

Le Comité de Direction décide qu'une modification de règlement sera proposée lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2022 pour permettre d'aligner 6 joueurs U13 (au lieu de 3) sur la feuille de match en CR U14 à partir de la saison 2022/2023.

Laurent MOURET présente le dossier de candidature au Championnat Régional U14. Il rappelle que les évolutions apportées la saison passée permettent de prendre en compte davantage de critères sportifs et indique que le dossier proposé est le même que la saison précédente.

Le Comité de Direction approuve le dossier de candidature au Championnat Régional U14 pour la saison 2022/2023.

b. Championnat Régional U20 masculin

Raphaël BOUTIN présente la proposition d'un nouveau format pour le CR U20 qui permettrait de maintenir un enjeu sportif tout au long de la saison.

Le Comité de Direction approuve ce nouveau format qui sera proposé au vote lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2022.

c. Championnat Régional U18 féminin

Claire CHAMBON, CTR DAP, partage les résultats du questionnaire adressé aux clubs préalablement au séminaire par visioconférence.

Le Comité de Direction prend note de la satisfaction exprimée par les clubs concernant le nouveau format du Championnat Régional U18 Féminin mis en place pour la saison 2021/2022.

d. Championnat Régional 1 Féminin

Conformément aux engagements pris par le Comité de Direction lors de son élection, la principale réflexion porte sur la suppression du plateau régional d'accession de D1 F en R1 F.

En l'état actuel de la pyramide des championnats féminins (une poule de Championnat Régional 1 Féminin – 5 D1 féminines), il apparaît impossible de faire accéder directement l'équipe championne de chaque District.

Après échanges sur le format le plus approprié, le Comité de Direction approuve la proposition de mise en place de barrages d'accession en matchs Aller/Retour de 2 x 45 minutes opposant les 5 clubs champions de D1 F et le 10^{ème} de R1 F (les 3 vainqueurs seront qualifiés en R1 F la saison suivante).

Une modification de règlement sera proposée en ce sens lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2022.

5. AFFAIRES JURIDIQUES

a. Jugement du Tribunal Administratif de Marseille : dossier R. SCAFFA c/ LMF

Le Comité de Direction prend note avec satisfaction de la décision du Tribunal Administratif de Marseille du 07 mars 2022 rejetant la requête présentée par M. SCAFFA.

b. Jugement du Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence : dossier F. PONTHEU c/LMF

Le Comité de Direction prend note avec satisfaction de la décision du Tribunal Judiciaire du 10 mars 2022 déclarant irrecevable la demande présentée par M. PONTHEU et ses co-requérants.

6. INTERVENTION DE LA DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE

Claire CHAMBON, Conseillère Technique Régionale en charge du Développement et de l'Animation des Pratiques présente le schéma régional du DAP sur lequel l'Equipe Technique Régionale, avec les conseillers départementaux, travaillent depuis une année afin d'harmoniser les pratiques et la formation.

La base du socle concerne d'abord la structuration des clubs et différents publics avec le foot des enfants, le foot des jeunes, le foot féminin, le foot à l'école, le beach soccer, le futsal et le foot loisirs mais également le foot des adultes et le foot et handicap.

Claire Chambon fait part également de la création d'une Commission Régionale Foot Loisirs avec des référents départementaux.

Les membres du Comité de Direction adressent leurs félicitations à l'Equipe Technique Régionale pour le très bon travail accompli et adopte à l'unanimité le Schéma régional présenté.

7. FAFA

a. Projet d'Installation de bornes de recharges pour véhicules électriques

Raphaël Boutin fait part du projet FAFA sur l'installation de Bornes de recharge pour véhicules électriques dans les Ligues et Districts. Les dossiers doivent être déposés au plus tard fin mai 2022 avec commencement des travaux avant fin juin 2022.

b. Point sur les enveloppes régionales Transports et Equipements

Florence DERBESY rappelle que la LFA a accordé à la LMF pour la saison 2021/2022 une enveloppe régionale Transports d'un montant de 77 000 euros et une enveloppe régionale Equipements d'un montant de 417 000 euros.

Dossiers Transports

. 5 dossiers transports ont été présentés et validés par la LFA pour un montant de 83 600 euros

. 9 dossiers restent en attente d'étude et de validation

→ L'enveloppe régionale a été consommée

Dossiers équipements :

- 7 dossiers réceptionnés représentant un montant de 88 500 euros.

- 7 dossiers à venir mais non confirmés pour un montant de 295 000 euros.

La dernière réunion de la Commission Fédérale FAFA est le 3 juin avec soumission des dossiers au plus tard le 20 mai 2022. Il est demandé aux District de soumettre les dossiers à la LMF avant le 1^{er} mai au plus tard pour permettre à la CRTIS d'étudier la partie technique.

Cela permettrait également d'avoir une visibilité globale sur le montant des subventions demandées et la possibilité de transférer un certain montant de l'enveloppe Equipements vers l'enveloppe Transports pour les dossiers en attente.

c. FAFA Emploi : nouvelle procédure

M. Yassine KHELIF, Président de la CR FAFA, indique que dans le cadre du nouvel outil en ligne pour le FAFA EMPLOI, une nouvelle organisation est proposée aux Districts avec l'organisation d'une visioconférence tripartite (club/ District / Ligue) à réception du dossier.

Le club sera conseillé par la Ligue et le District et bénéficiera d'un véritable accompagnement.

Il est demandé à chaque District de communiquer un référent départemental FAFA emploi.

Les membres du Comité de Direction approuvent le nouveau fonctionnement proposé.

8. INTERVENTION DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT

La parole est donnée à M. Arnaud DOUDET qui intervient sur l'Assemblée Fédérale 2022 et l'état d'avancement du projet CAMPUS.

9. DIVERS

- Intervention de M. Patrick SCALA, Président de la CRTIS, indiquant que la gestion de la CRTIS est de plus en plus difficile et très lourde en raison du retard pris dans les dossiers des saisons précédentes. La CRTIS doit gérer des situations difficiles. Une présentation détaillée sera faite au prochain Comité Directeur.

- Intervention de M. Mathieu SAVY, Trésorier Général, sur la participation financière à l'organisation de la soirée des territoires des Assemblées Fédérales. Il remercie les Districts ayant répondu favorablement. Le District de Provence demande un temps de réflexion supplémentaire.

La séance est levée à 21h00.

Eric BORGHINI
Président



CHAMPIONNAT RÉGIONAL U14

CR U14 – RETOUR AU FORMAT NORMAL

SAISON 2022/2023 :

- **24 (~~30~~) clubs** engagés
- Championnat en deux phases :
 - 1^{ère} phase : 4 poules de 6 – matchs A/R
 - 2^{ème} phase : 1 poule de 8 en R1 & 2 poules de 8 en R2 – matchs A/R
- **24 (~~18~~) matchs** sur la saison
- **Fin de saison : 6 accessions** de U14 D1 en U15 R et **6 relégations** en U15 D1
- **Ouvert aux U14**
- **PROPOSITION : Ouvert aux U13** dans la limite de **6 (~~3~~)** sur la feuille de match

➔ *Réflexion à engager sur les changements de clubs*

SAISON 2022/2023

PHASE 1 : septembre à décembre
10 matches (A/R)

U14 R	U14 R	U14 R	U14 R
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6

8 équipes en U14R1

16 équipes en U14 R2

PHASE 2 : janvier à mai
14 matches (A/R)

U14 R1	U14 R2	U14 R2
1	1	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8	8	8

SAISON 2022/2023

Classement final U14

		U14 R1		
		1		
		2		
		3		
		4		
U14 R2		5	U14 R2	
1		6	1	
2		7	2	
3		8	3	
4			4	
5			5	
6			6	
7			7	
8			8	

18 équipes en U15 R1

6 descentes en
U15 D1

6 accessions
de U14 D1

Championnat Régional U15 N+1

U15 R	U15 R
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12

Rappel DOSSIER U14

CRITERES de STRUCTURATION du CLUB									
1	LABEL En raison du contexte du COVID et la non évaluation du	ELITE	EXCELLENCE	ESPOIRS	Autodiagnostic fait, documents rendus...	Dossier déposé	Aucune démarche		
		14 PTS	12 PTS	10 PTS	6 PTS	3 PTS	0 PT		
									<i>maxi : 14 pts</i>
2	Taux d'encadrement technique	Nombre de <u>licences techniques</u> (Entraîneur, Moniteur, Educ F., Animateur) divisé par nombre de <u>licences libres</u> x100 (ce qui signifie: nombre d'éducateurs pour 100 enfants)							
		Le ratio = nombre de points (maximum : 10 points)							
		Nbre licences joueurs libres:		Nbre licences Techniques :		Ratio:			<i>maxi : 10 pts</i>
3	Fidélisation LICENCIES U12- U13 (Année N et N-1)	Nbre de mutations en U12 et U13 par rapport au nbre de licenciés U12 et U13							
		Le ratio = nombre de points							
		Nbre licenciés U12-U13:		Nbre de mutés en U12-U13		Ratio:			<i>maxi : 10 pts</i>
4	Niveau EQUIPES JEUNES	1 équipe en NATIONAUX (U17 ou U19) = 2 points			1 équipe en R1 ou R2 (U14, U15, U16, U17, U18, U20) = 1 point				
									<i>maxi : 10 pts</i>
5	SECTION SPORTIVE COLLEGE	Section sportive COLLEGE inscrite au SCHEMA REGIONAL (en support) = 5 points							
									<i>maxi : 5pts</i>

Rappel DOSSIER U14

CRITERES SPORTIFS							
6	Nombre de licenciés en U13 (futurs U14)	Nombre de licenciés U13 (filles et garçons) divisé par 10 = nombre de points					maxi : 10 pts
		Nombre licenciés:		Nombre de points :			
7	Niveau EQUIPE n°1 U13 (année en cours)	A partir des résultats et brassages U12 de la saison précédente et U13 de cette saison, chaque District nous donne en niveau 1 (10 points) 10% de ses meilleures équipes et en niveau 2 (5 points) 20% des ses autres meilleures équipes.					maxi : 10 pts
		ALPES:	Les DISTRICTS doivent désigner et hiérarchiser les meilleures équipes	4 équipes max	8 équipes	les autres équipes	
		CÔTE d'AZUR		12 équipes max	24 équipes max	les autres équipes	
		PROVENCE:		20 équipes max	40 équipes max	les autres équipes	
		VAR		12 équipes max	24 équipes max	les autres équipes	
		GD VAUCLUSE:		12 équipes max	24 équipes max	les autres équipes	
		10 points	5 points	0 point			
8	RESULTAT FESTIVAL U13	Non qualifié en finale Dép.	Finale Départementale	Finale Régionale	Finale Nationale	maxi : 12 pts	
		0 pts	4 pts	8 pts	12 pts		
9	JOUEURS nés en 2009 participant à la finale Régionale du CONCOURS POLE ESPOIRS	JOUEURS nés en 2009 participant à la finale Régionale POLE ESPOIRS : points par joueur qui se cumulent					
		5 points pour le club, dont 1 joueur entre au Pôle Espoirs (cumul des points si plusieurs joueurs!). 3 points pour le club, dont 1 joueur participe au stage probatoiredi concours Pôle Espoirs (cumul des points si plusieurs joueurs!). 2 points pour le club, dont 1 joueur participe à la finale Régionale du concours Pôle Espoirs à Luynes le 14 mai (cumul des points si plusieurs joueurs!). 1 points pour le club, dont 1 joueur participe au 1er tour de la phase régionale du concours Pôle Espoirs, à Velaux les 8 et 9 mai (cumul des points si plusieurs joueurs!).					



CHAMPIONNAT RÉGIONAL U20

CR U20 – PROPOSITION POUR LA SAISON 2022/2023

SAISON 2022/2023 :

- **30 clubs** engagés
- Championnat en deux phases :
 - 1^{ère} phase : 3 poules de 10 – matchs A/R
 - 2^{ème} phase : Phase Finale
- **18 matchs** sur la 1^{ère} phase / 0 à 4 matchs en Phase Finale
- **Fin de saison : 14 (9) qualifications** en U20 R + **10 (9) accessions** de U18 R + **6 accessions** de U18/U19 D1 – **16 (19) fin de parcours générationnel**
- **Ouvert aux U20, U19, U18 et U17** en surclassement

➔ *Réflexion à engager sur l'accession en R2 Seniors*

CR U20 – PROPOSITION POUR LA SAISON 2022/2023

CR U18 2021-2022

U18 R	U18 R
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	



1 vs 1



1 équipe en
CN U19



10 équipes en U20 R



14 équipes remises à la
disposition des districts



6 accessions de
U18/U19 D1

CONSTITUTION CR U20 2022-2023

U20 R	U20 R	U20 R
1	1	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8	8	8
9	9	9
10	10	10

CR U20 – PROPOSITION POUR LA SAISON 2022/2023

CR U20 2021-2022

U20 R	U20 R
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5

U20 R	U20 R	U20 R2
1	1	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6

14 équipes en U20 R

14 équipes en fin de
parcours générationnel

6 accessions de
U18/U19 D1

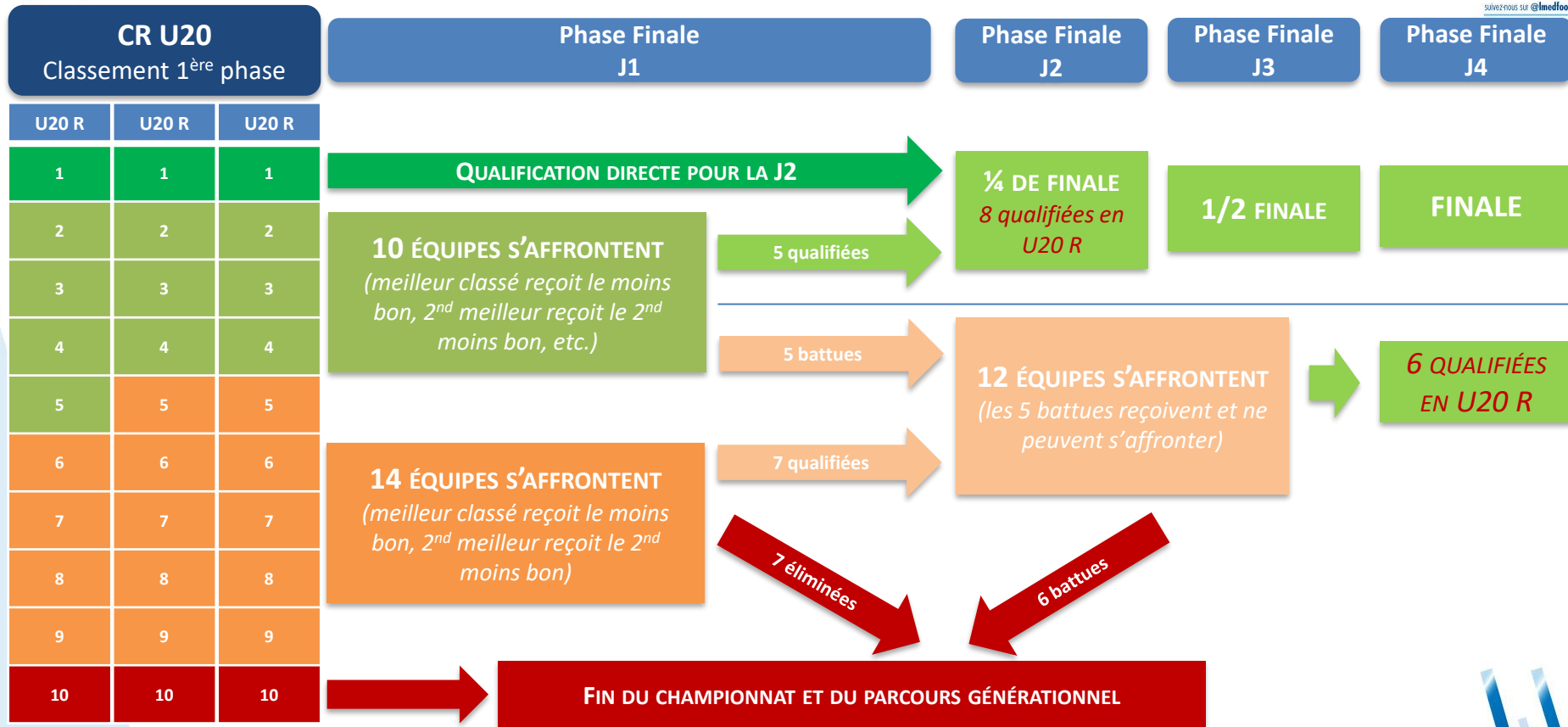
CONSTITUTION CR U20 2022-2023

U20 R	U20 R	U20 R
1	1	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8	8	8
9	9	9
10	10	10

NOUVELLE PROPOSITION CHAMPIONNAT U20 2022/2023



SUIVEZ-NOUS SUR @lmedfoot





CHAMPIONNAT RÉGIONAL U18 F

LE NOUVEAU CR U18 FÉMININ

SAISON 2021/2022 :

- R1 U18 F composée de 10 clubs s'opposant en matchs A/R → Accession en CN U19 F
- Championnat R2 dit « semi-ouvert » sur candidature
- R2 avec un format adaptable selon le nombre d'équipes engagées
- Sélection des clubs sur dossier par un jury
- **Fin de saison : 2 ou 3 accessions** de R2 en R1 et **2 relégations** de R1 en R2
- **Ouvert aux U18 F, U17 F et U16 F**
- *Préconisation :*
 - *La Ligue gère la pratique U18 F à 11*
 - *Les Districts gèrent la pratique U18 F à 8*

Droits sportifs à l'issue de la saison 21 - 22

U18F R1
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

1 accession en CNF U19 (barrage en 1 tour)

2 ou 3* accessions de R2 en R1

7 ou 8 équipes se maintiennent en U18F R1

2 descentes de R1 en R2

1 poule de 10 équipes en matchs allers – retours

U18F R2
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

U18F R2
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

Engagements Open
2 poules géographiques en matchs allers - retours

Toutes les équipes peuvent s'engager en R2 pour la saison suivante (sous réserve du respect des critères d'éligibilité)

Si descente de CNF U19 une place sera réservée en R1

Résultats Questionnaire Clubs

Etes- vous satisfait de
l'organisation du championnat
U18R?

8,89/10

Reporter le début des rencontres

Plus de libertés pour reprogrammer les rencontres

Meilleure communication sur le Carton Vert

Organisation de la R2 en 2 phases



CHAMPIONNAT RÉGIONAL 1 FÉMININ

Droits sportifs à l'issue de la saison 21 - 22

Classement final R1 F
2021-2022

R1 F
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

LIGUE MÉDITERRANÉE DE FOOTBALL

Barrages d'Accession en CN D2F

9 ou 10 équipes en R1 F

2 équipes en
District

2 accessions du plateau
régional d'accession

+1 équipe en cas
d'accession en D2F

Championnat Régional R1 F
2022-2023

R1 F
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

www.lff.fr



R1 FÉMININ – PROPOSITION POUR LA SAISON 2022/2023

PLATEAU RÉGIONAL D'ACCESSION ACTUEL :

- Championnes de Départemental 1 Féminin participent
- Formule championnat sur 2 journées
- Matches secs de 2 x 20 minutes
- 2 accédants en R1 F (3 si accession en D2 F)

PROPOSITION BARRAGES D'ACCESSION :

- Championnes de Départemental 1 Féminin participent + éventuellement le 10^{ème} de R1 F
- **Matches A/R** de 2 x 45 minutes
- Si 5 clubs de Districts + 10^{ème} R1 F : 3 qualifiés en R1 F à l'issue des 3 matchs de barrages
- Si 4 clubs de Districts : 2 qualifiés en R1 F à l'issue des 2 matchs de barrages